

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénaie
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2025

Délibération n° DL-251118-132

Objet : Autorisation de paiement du dernier versement de la subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Saint-Sulpice-la-Pointe pour l'année 2025

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 03/12/2025

ID : 081-218102713-20251118-DL251118132-DE

Date de la convocation :
12 novembre 2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 4

Votants : 23
Pour :23
Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND, Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – et Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FÉLIGETTI, Christian RIGAL, Nicolas BÉLY, Benoît ALBAGNAC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, Mme Nadia OULD AMER, et M. Julien LASSALLE.

Excusés : M. Maxime COUPEY, Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nadia OULD AMER), Mme Isabelle MANTEAU MM. Maxime LACOSTE (procuration à M. Julien LASSALLE), Stéphane FILLION, Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : M. Bernard CAPUS

A la demande de M. le Maire, Mme Nadia OULD AMER, conseillère municipale déléguée, précise qu'au regard de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe et la MJC pour la période 2024-2026, il est rappelé que selon l'article 3.1.1 « Concours financiers octroyés à la MJC », la Commune attribue à la MJC une subvention annuelle de 66 398 € à compter de 2025, répartie comme suit :

- 30 000 € pour l'action Jeunes ;
- 33 398 € pour les frais de fonctionnement justifiés dans le bilan annuel ;
- 3 000 € pour le ménage et l'entretien des locaux.

L'article 3.1.3 précise que le renouvellement et le versement des concours financiers sont soumis à évaluation des actions réalisées et des projets proposés, ainsi qu'aux moyens disponibles après adoption du Budget Primitif.

L'article 3.2 détaille les modalités de versement : 25 % au trimestre, le dernier versement étant prévu dans la première quinzaine du mois de décembre.

Conformément à ces dispositions, et à la suite de l'évaluation transmise par la MJC au moyen du compte rendu du Conseil d'Administration du jeudi 26 juin 2025, attestant que les missions et objectifs fixés dans la convention ont été remplis conformément aux attendus, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le paiement du dernier versement de la subvention 2025, conformément au calendrier prévu, pour un montant correspondant à 25 % de la subvention annuelle, soit 16 599,50 €.

Cette délibération permet de respecter à la fois les obligations contractuelles de la Commune envers la MJC ainsi que la demande émanant de la DGFIP concernant le versement des concours financiers.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

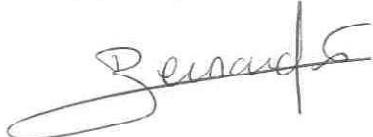
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°DL231221-154 du 21 décembre 2023 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la MJC et la Commune pour la période 2024-2026 ;
- Vu le compte rendu du Conseil d'administration de la MJC du 26 juin 2025 ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Éducation / Jeunesse / Culture / Sports / Associations / Solidarité » du 10 novembre 2025 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant que dans le cadre de sa politique d'animation socioculturelle en faveur de l'enfance, la jeunesse et la vie associative, la Commune souhaite favoriser les actions de partenariat avec la M.J.C ;
- Considérant qu'il convient de confirmer la participation de la Commune au fonctionnement de la MJC au regard des actions réalisées et des projets proposés ;

DÉCIDE,

- D'approuver l'autorisation de paiement du dernier trimestre de la subvention 2025 à la MJC.
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à procéder au versement de la subvention.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,



Bernard CAPUS

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 26 juin 2025

Présents

Pour la MJC

- Denis DEMERSSEMAN président
- Matthieu MAYMO directeur
- Elisabeth DEVY - Marija CALIC - Christiane ROQUE - Dorian DECHAUME - Jean-Michel TORA – Juliette RACCAH membres du CA

Pour la Mairie

- Nathalie MARCHAND – 3^{ème} adjointe Jeunesse, réussite éducative et promotion de la langue occitane
- Laurent SAADI 2^{ème} adjoint Rayonnement de la Ville

Pour les fédérations MJC

- Paulette DURIGON présidente de la Fédération départementale MJC81

Absents excusés

- Pour la MJC : Elise BARRAU - Denis RADOU - Aurore SUTRA - Nicolas MARCAK - Stéphane KARPY – Joan COUTENS membres du CA

Pour la Mairie

- Raphaël BERNARDIN maire de Saint-Sulpice-la-Pointe
- Cédric PALLUEL conseiller municipal

Pour les fédérations MJC :

- Sylvie BARBERAN présidente de la Fédération Régionale des MJC Occitanie
- Daniel JEAN-PIERRE directeur de la Fédération Régionale des MJC Occitanie
- Marie-Pierre POITEVINEAU directrice de la Fédération départementale MJC81
- Françoise BESSE vice-présidente de la Fédération départementale MJC81

Pour la Communauté de Communes Tarn-Agoût

- Gérard PORTES président
- Gilles CORMIGNON vice-président

Hugues JOURDE Collège Pierre Suc
Cécile ANSELIN Collège Saint Jean
Valentine THUARD Junior Association

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'Administration,
- Présentation de l'Action Jeunes dans le cadre du nouveau projet municipal,
- Présentation et vote du Règlement Intérieur révisé,
- Bilan synthétique des activités de la saison en cours 2024-2025,
- Projections saison 2025-2026 : ateliers, cotisations, échéanciers,
- Questions diverses : avancement du projet de l'Amassada et utilisation des locaux de la MJC, Orientations de l'association en matière d'animation sociale etc.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'Administration

Conseil d'Administration du samedi 8 février 2025 : le compte-rendu a été envoyé le 27 mars 2025 à l'ensemble des membres.

Approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'Action Jeunes dans le cadre du nouveau projet municipal

Helen Ramdhony, animatrice-coordinatrice jeunesse à la MJC de Saint-Sulpice-la-Pointe Danielle Caubel, nous a présenté les différentes actions à destination de la jeunesse mises en place dans le cadre du nouveau projet municipal

Les objectifs communs prioritaires au début du partenariat :

- Temps de travail en commun
- Support de communication commun
- La mise en cohérence des actions de chaque entité à destination des jeunes

Helen souligne que l'équipe a passé beaucoup de temps passé en début de saison pour expliquer aux familles la nouvelle action jeunes, les changements mis en place et faire le lien avec l'équipe municipale.



Les actions en cours :

Mise en place d'une convention avec le collège (le directeur M. Jourde a demandé que la MJC fasse une proposition de convention pour la rentrée de septembre 2025.)

Signature d'une Convention avec le lycée de Gragnague qui est le lycée de secteur, pour différentes actions.

Mme Marchand intervient pour indiquer que la sectorisation sur Gragnague serait valable pour 4 ans, et qu'il se peut que la nouvelle carte scolaire revienne sur Lavaur (il y a désormais 150 places libres au lycée de Lavaur à la suite de l'ouverture d'une filière générale au Lycée de Graulhet.)

Mise en place d'une nouvelle organisation et d'un travail en commun avec l'arrivée de William Chèvre en tant que coordonnateur côté municipalité.

Mme Marchand remercie l'équipe de la MJC pour la rapidité et la qualité du travail sur le dossier concernant la PS jeunes. Convention SDJES pour une durée de 3 ans, en partenariat avec la CAF.

Aujourd'hui on est sur une préfiguration de 1 an qui arrive presque au bout (septembre 2024 – fin décembre 2025.) Un nouveau dossier doit être déposé au même moment que le bilan qui sera fait fin décembre 2025.

La prochaine période devrait durer 3 ans mais la CAF aura de nouvelles règles ce qui peut changer la durée des conventions.

Pour information la PS Jeunes vient financer la professionnalisation de l'accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans. Une demande d'agrément conjointe MJC-Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe a été déposée. Le montant accordé en équivalent temps plein est dissocié en fonction de l'entité qui réalise l'action. D'où l'intérêt de la clarification de l'offre, la distinction des différents projets en direction des jeunes de 11 à 25 ans.

- *Quelques chiffres (évolution du nombre de jeunes « accueillis »)*

Du 01/09/2024 au 18/06/2025	12-17 ans	18-25 ans	Nbre de filles	Nbre de garçons	TOTAL 12-25 ans
Nb jeunes inscrits	67	3	32	38	70
Nb jeunes différents non-inscrits accueillis (1)	75	12	41	46	87
TOTAL Nb jeunes accueillis	142	15	73	84	157

Les jeunes inscrits peuvent être adhérents ou non à la MJC. La nouvelle organisation a permis une place plus légitime pour les jeunes majeurs.

Dans le cadre du nouveau projet municipal, il a été impératif d'opérer une transition et créer une offre basée sur les quatre grands axes de travail suivants :

- L'accompagnement des projets portés par les jeunes,
- Le numérique et la présence éducative sur les réseaux (promeneur du Net,)
- La mobilité européenne,
- L'accès au droit.

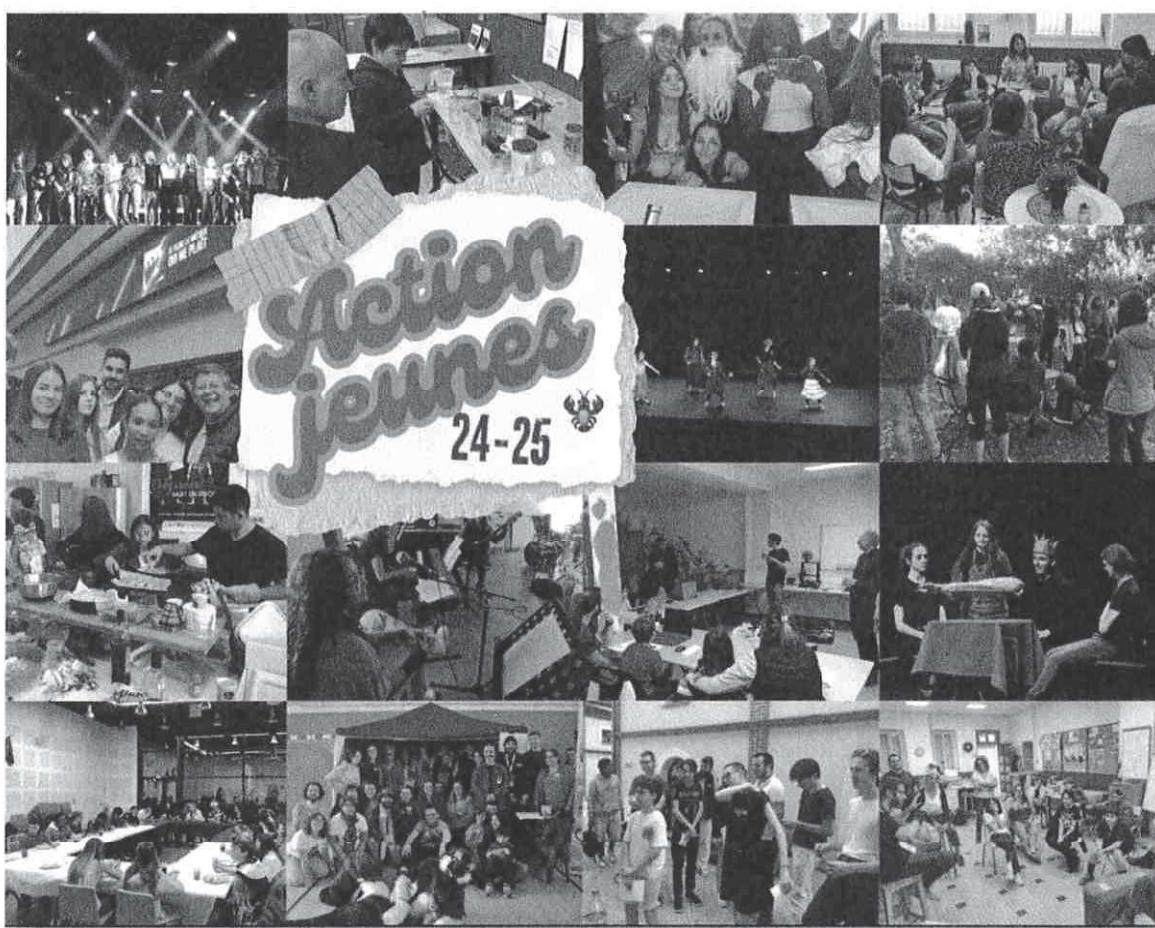
- **Nombre de projets de jeunes accompagnés par la structure sur la période et son évolution** (*projets émanant d'une proposition faite par les jeunes, conçus et mis en œuvre par eux, avec l'appui d'un professionnel encadrant*) :

Saison	2024 - 2025
Nombre de projets	12
Thématiques	Accompagnement de projets, médias/audiovisuel et numérique, jeux/vidéo-ludique, mobilité et interculturalité, pratiques artistiques et culturelles
Nombre de jeunes impliqués	117

Les temps forts de l'Action jeunes 2024-2025 :

- FamiliCode : Proposer une expérience positive de l'usage du numérique (escape game, ateliers gratiots en famille)
- Coding Goûter : 21 personnes avec des retours positifs.
- Repas de Noël coorganisé avec le service jeunesse municipal pour favoriser la rencontre, les jeunes majeurs étaient également impliqués dans ce projet.
- DesInfox : présentation de l'outil à différents partenaires, semaine de l'esprit critique au collège Pierre Suc, animation à la Médiathèque.
- Réalisation d'un film sur le métier de pilote d'avion avec le collège privé St Jean.
- Partenariat avec le Service parentalité et Service jeunesse lors de la journée de sensibilisation à l'autisme.
- Stages de pratiques en amateur musique, danse, théâtre.
- Participation à la convention nationale des MJC en Bretagne au mois de juillet : les sujets à l'ordre du jour sont notamment la place des jeunes et la transition écologique.
- Chantiers loisirs jeunes.
- Jour J : plusieurs stages et réunions de préparation pour l'organisation de l'événement et participation au bon déroulement de cette journée.
- Films bricolos avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles.)

- La mobilité européenne : un séjour jeunes prévu à Hambourg à l'été 2025, échange tripartite, InTarnational : Gaillac, Graulhet, St Sulpice. Projet européen pour les acteurs jeunesse : salariés et bénévoles, budget de 15000 euros octroyés pour la formation des acteurs dans le cadre d'Erasmus+. Visite d'étude en Slovénie, découverte des différentes structures jeunesse locales, échanges de pratiques, réseautage avec des structures jeunesse, découverte des différents dispositifs européens.



Moyens humains (labellisation « Promeneur du Net ») et **formations** (créer un événement, accompagner les projets jeunes, gestion d'une information préoccupante et premier secours en santé mentale des jeunes).

Les points d'efforts : besoin d'être plus réguliers dans les actions et élargir les temps d'ouverture, augmenter les actions hors les murs, se questionner sur le renouvellement du public, améliorer la communication commune et les modalités d'accueil des jeunes (dossiers d'inscription notamment.)

Saison 2025-2026 : consolider les conventions avec les collèges, projet audio-visuel, « Des-Infox », « Kest-ce t'en sexe ? », divers projets avec la municipalité Service jeunesse et Service vie culturelle : Femmes de sciences, Fais pas genre (expo proposée par la MJC), Odyssée 3.0.

Intervention Paulette Durigon : le dossier concernant la mise en place de la Boussole des Jeunes et Information jeunesse a été agréé et est en attente de validation du point financier.

Présentation et vote du Règlement Intérieur révisé

Mise à jour du Règlement intérieur avec un ton plus positif conçu comme un outil de communication en direction des adhérent-es.

Points révisés sur le RGPD, le droit à l'image, les remboursements, allègement des conditions concernant le certificat médical (questionnaire santé.)

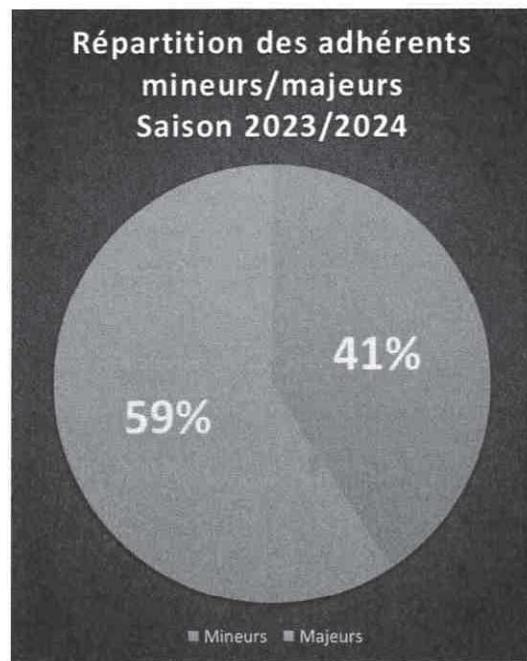
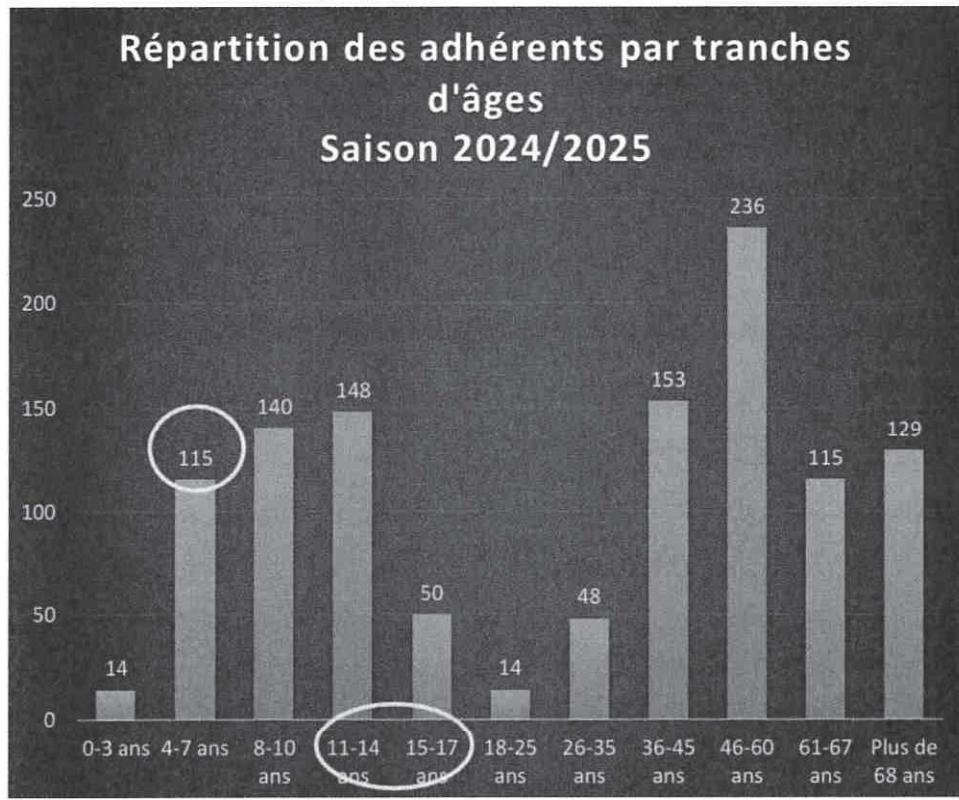
Nous allons lier le Règlement intérieur au document d'adhésion à la MJC, l'adhésion vaut acceptation de facto du règlement intérieur.

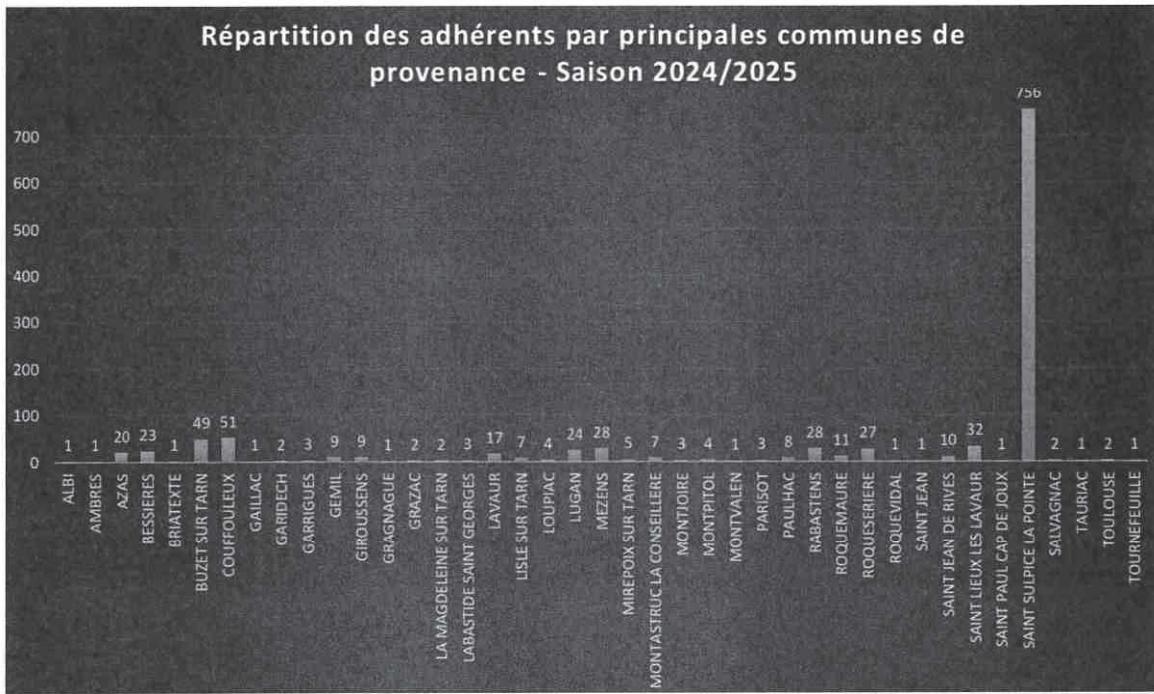
Règlement intérieur validé à l'unanimité.

Bilan synthétique des activités de la saison en cours 2024-2025



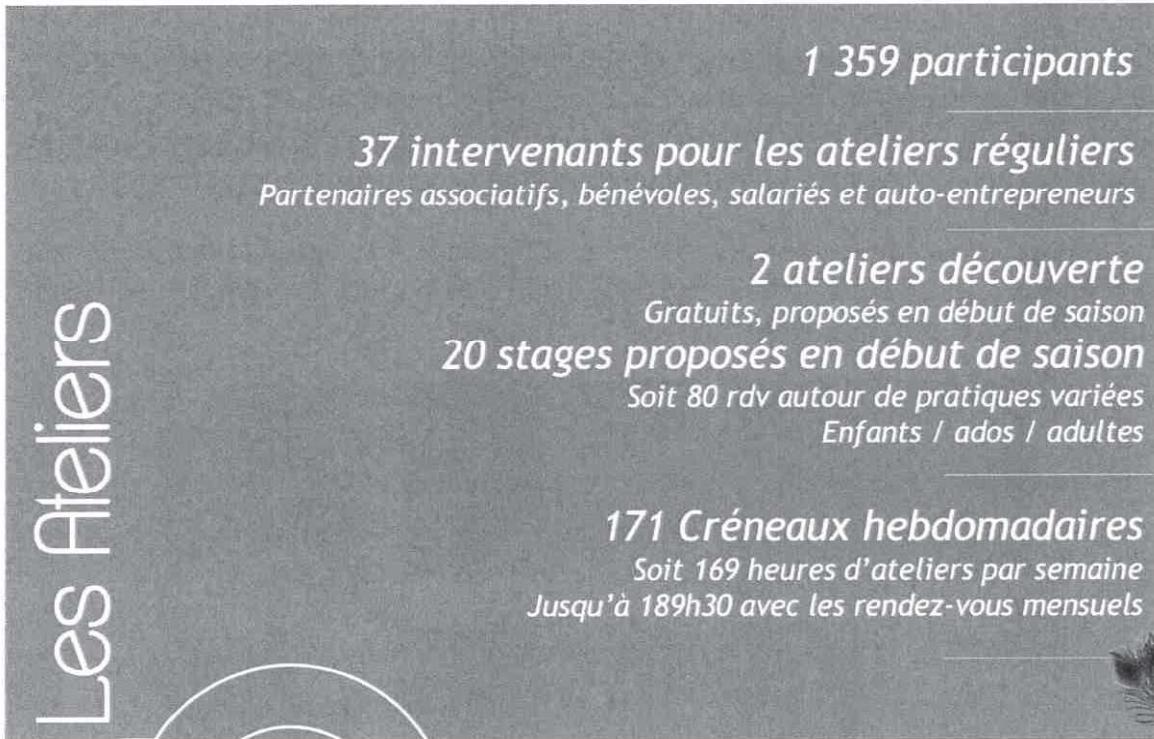
40 enfants sur la tranche 4-7 ans en moins, il y a moins de naissances sur la commune. Sur la classe d'âge 11-17 ans il n'y a pas de variation.

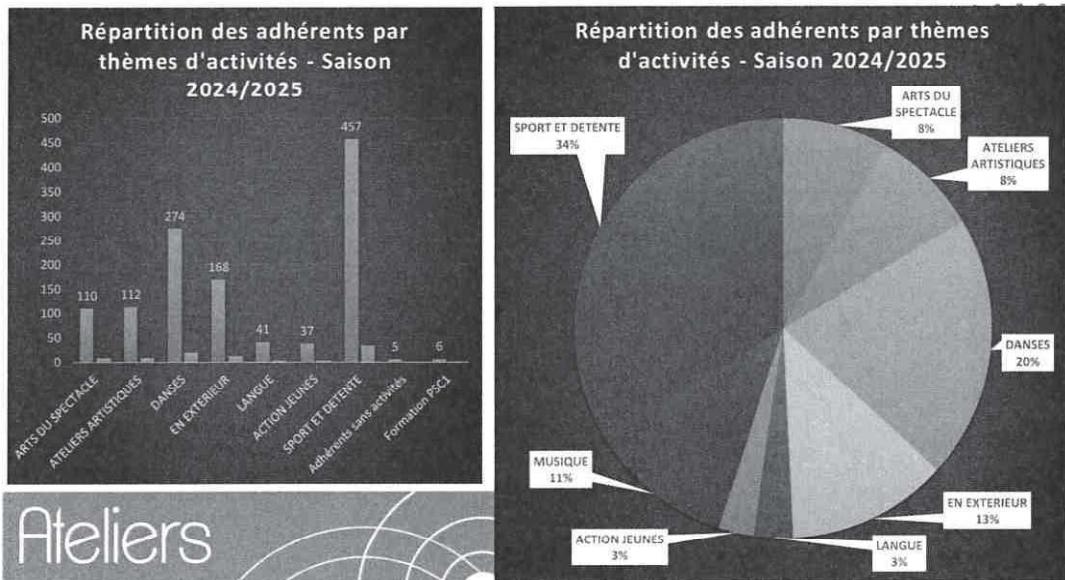




Les activités :

Plus de 40 activités proposées dans plusieurs domaines : arts du spectacle, ateliers artistiques, danses, pratiques en extérieur, langues, musique, sport et détente. Un tiers des adhérents sont dans la catégorie sport et détente.





Quelques temps forts de la saison

Temps forts en lien avec la municipalité et des associations locales, partenariats avec le CCAS, des associations Langage et Partage, Eco'libris. La MJC peut compter sur le soutien de la fédération départementale et de l'ADDA sur certains projets. Ces différents événements participent au rayonnement de la MJC auprès d'un public plus large en dehors des adhérent-es.

Cette année les temps de restitution des différents ateliers ont permis de rassembler un grand nombre de personnes. Les galas de danse et de théâtre avec 4 représentations de danse et 3 représentations de théâtre sur le week-end, environ 1200 personnes accueillies et 300 adhérent-es qui étaient en représentation.

La fête de la musique a été une réussite et a participé à la visibilité des jeunes du service jeunesse et de la MJC. Cela leur a également permis de financer une partie de leurs projets notamment le voyage à Hambourg.



Projections saison 2025-2026 : ateliers, cotisations, échéanciers

Cotisation saison 2025-2026 :

Dissociation de la grille tarifaire en 3 parties : On ne touche pas au tarif des ateliers proposés par des bénévoles, augmentation de 3€ de la cotisation annuelle sur les ateliers de moins de 220€, augmentation de 6€ pour les ateliers les plus chers.

L'objectif est de laisser la possibilité au maximum de personnes d'adhérer et de participer aux ateliers de la MJC, pour rester fidèles à nos valeurs.

Pour la nouvelle saison : modulation des plages horaires et des plannings des salles dans le respect des impératifs fixés par la commission de sécurité et des contraintes des intervenants. Certains intervenants partent, d'autres ont des activités en moins (par exemple : Anthony Lamarre qui n'a plus l'activité aquatique et qui demande un aménagement de son planning), mise à disposition des ERP.

Développement de nouvelles activités : sophrologie, ateliers scientifiques, illustration, flamenco/Sévillane... D'autres choses en attente par rapport à la disponibilité des salles et des demandes pour les cotisations.

Inscriptions :

Réservations en ligne pour les adhérents actuels courant juillet.

A partir du 1^{er} août portail ouvert à tous.

Permanence téléphonique du 7 au 25 juillet.

Ouverture de l'accueil le 27 août.

Journée 100% asso le 30 août.

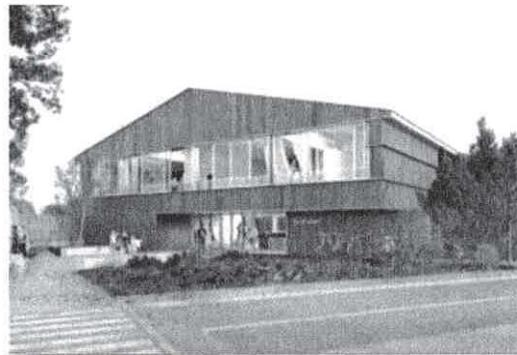
Reprise des activités le 15 septembre.

Point sur la communication

Installation de l'application Citykomi : l'objectif est de trouver un outil pour communiquer avec les adhérents de manière efficace et plus instantanée avec pour finalité de ne plus envoyer la newsletter. Il y a la possibilité de mettre des liens et d'interagir avec les utilisateurs. On peut envoyer l'information par SMS ou par e-mail également. C'est une application RGPD free. Il n'y a pas de publicité, pas d'algorithme, les gens connectés reçoivent l'information, adhérent ou pas. Tout le monde peut recevoir les informations en dehors de la sphère MJC. On peut envoyer des rappels, les événements disparaissent au fur et à mesure que la date passe.

Questions diverses

Avancement du projet l'Amassada (L'Assemblée en occitan) et utilisation des locaux de la MJC :



La destruction du Polyespace va commencer à la mi-juillet 2025 et les travaux de destruction devraient être finis en septembre 2025. Démarrage prévisionnel de la construction en 2026 pour une durée d'environ 2 ans de travaux.

Nous avons le feu vert pour le moment de conserver les locaux actuels de la MJC. Au dernier passage de la commission sécurité tout était en ordre. Cependant, l'état de certaines salles présentent des problèmes de vétusté. La MJC propose à la mairie de faire le point sur certaines salles et les sanitaires (sols qui gondolent, peintures qui s'effritent, des plaques qui sont cassées, sanitaires vétustes), et prévoir par ordre de priorité pour 2026. Notamment sur des sujets qui pourraient poser des problèmes de sécurité.

Orientation de l'association en matière d'animation sociale

Espace de Vie Sociale (EVS) : dans un premier temps la municipalité s'était positionnée pour mettre en place un EVS puis il nous a été proposé de reprendre ce sujet. Nous devons faire une étude préalable qui pourrait être financée par la CAF puis présenter un dossier pour l'ouverture de cet espace. La CAF ne prendra en compte le dossier que s'il y a une implication et validation de la commune.

L'EVS est un outil qui fait partie de notre projet associatif, des actions transversales avec les jeunes sont déjà proches de cette dynamique. Et pourquoi pas dans le futur espace de l'Amassada puisqu'il n'y aura pas besoin de salle supplémentaire. Par ailleurs, le lieu sera plus proche du CCAS. Nous allons solliciter un rendez-vous avec le maire afin de discuter ce point.

Fin de la séance 20h00.

Secrétaire de séance

Marija Calic